



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 22 juin à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président et affichée le 16 juin 2021.

Délégués titulaires présents :

Mesdames Annie AVÉ-DELATTRE, ~~Isabelle DENIZON-ZAWIEJA~~, Caroline DI CRISTINA, ~~Véronique DUPIRE~~, Sandrine FRANCOIS-LAGNY, Sandrine GOMBERT.

Messieurs Yannick ANDRZEJCZAK, Michaël ANIÉRE, Arnaud BAVAY, Ali BENYAHIA, Jean-Roger BERRIER, ~~Michel BLAISE~~, ~~Nicolas BOUCHEZ~~, ~~Salvatore CASTIGLIONE~~, Bruno CELLIER, Jean-Paul COMYN, ~~Alain DÉE~~, ~~Jean-Luc DELANNOY~~, Jean-François DELATTRE, Laurent DEPAGNE, ~~André DESMEDT~~, Waldemar DOMIN, Régis DUFOUR-LEFORT, ~~Yves DUSART~~, ~~Thierry GIADZ~~, Jean-Marcel GRANDAME, Xavier JOUANIN, Didier JOVENIAUX, Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN, ~~Grégory LELONG~~, Arnaud L'HERMINÉ, Guy MARCHANT, Jean-Marc MONDINO, Bruno RACZKIEWICZ, Ahmed RAHEM, ~~Claude RÉGNIEZ~~, Régis ROUSSEL, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, ~~Daniel SAUVAGE~~, Dominique SAVARY, Jean-Marie TONDEUR, ~~Jean-Noël VERFAILLIE~~, Éric WARMOES, Francis WOJTOWICZ, Raymond ZINGRAFF.

Délégués suppléants présents :

Madame Corinne COLLET – DONNAINT (en visioconférence).
Madame Véronique LEROY.
Monsieur José DUBRULLE.
Monsieur Mattéo GUALANO.
Monsieur Rachid LAMRI.
Monsieur Agostino POPULIN.

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Régis ROUSSEL donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie TONDEUR.
Monsieur Dominique SAVARY donne pouvoir à Monsieur Arnaud BAVAY.

Liste des délégués excusés :

Madame Sandrine FRANCOIS-LAGNY.
Madame Sandrine GOMBERT.
Monsieur Nicolas BOUCHEZ.

Monsieur Salvatore CASTIGLIONE.
Monsieur Jean-Luc DELANNOY.
Monsieur André DESMEDT.
Monsieur Yves DUSART.
Monsieur Thierry GIADZ.
Monsieur Grégory LELONG.
Monsieur Claude RÉGNIEZ.
Monsieur Régis ROUSSEL.
Monsieur Daniel SAUVAGE.
Monsieur Dominique SAVARY.
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE.
Monsieur Éric WARMOES.

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Isabelle DENIZON-ZAWIEJA.
Madame Véronique DUPIRE.
Monsieur Michel BLAISE.

Secrétaire de séance :

Monsieur Michaël ANIÉRE.

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2021_06_04

Objet : Décision Budgétaire Modificative n°1

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-19, L.1413-1, L.5711-1 et suivants,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2021_03_05 en date du 1^{er} mars 2021, transmise au Contrôle de Légalité le 5 mars 2021 et portant sur l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2021_03_06 en date du 1^{er} mars 2021, transmise au Contrôle de Légalité le 5 mars 2021 et portant sur l'approbation du programme d'investissements au titre de l'exercice 2021

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Pour rappel, le budget primitif du Syndicat a été adopté par délibération du 1er mars 2021 pour un montant de 112 152 560,69 €, dont 98 041 799,43 € d'opérations réelles.

La présente décision budgétaire modificative (DBM) n°1 pour l'exercice 2021, détaillée en annexe à la présente délibération, a notamment pour objet de prendre en compte les ajustements en recettes et dépenses.

La DBM n°1 pour l'exercice 2021 présente les écritures suivantes :

I/ Dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général (011) : + 65 000 € HT

L'examen des dépenses à engager fait ressortir une inscription complémentaire de 65 000 € HT décomposée comme suit :

- Compte 6226 Honoraires : + 20 000 €HT au vu des dépenses à intervenir dans le cadre de l'assistance technique au renouvellement du contrat de délégation de service public ;
- Compte 6227 Frais d'actes et contentieux : + 45 000 €HT portant notamment sur la clôture de la procédure d'expertise judiciaire au titre des dysfonctionnements du système d'anti-franchissement des tramways.

- Virement à la section d'investissement (023) : 582 681,40 € HT

II/ Recettes de fonctionnement

- Subventions d'exploitation (74) : - 8 030 € HT

Compte tenu des économies de charges variables réalisées pendant la période de confinement au titre de l'exploitation de la ligne n°211 (mars 2020/juin 2020), la contribution du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis a été réduite de 8 030€ HT.

- Autres produits exceptionnelles (77) : + 655 711,40 € HT

Suite à l'arrêt rendu par la Cour administrative d'Appel de DOUAI en date du 1^{er} juin 2021, dans le cadre du contentieux opposant le SIMOUV au groupement EIFFAGE (ligne T2), le jugement du Tribunal administratif de Lille, condamnant le syndicat à verser 655 711, 40 €, a été annulé. EIFFAGE doit dès lors restituer les sommes dues.

Les écritures en section de fonctionnement s'équilibrent ainsi à la somme de 647 681, 40 € HT.

III/ Dépenses d'investissement

- **Immobilisations corporelles (21) : + 644 000 € HT**

Le chapitre 21 propose les crédits complémentaires au titre de :

- L'acquisition de deux autobus au GNV ;
- La fourniture de matériels informatiques.

- **Immobilisations en cours (23) : + 106 747 € HT**

Le chapitre 23 propose les ajustements suivants :

- + 138 146€ HT de crédits complémentaires dans le cadre renouvellement du Système d'Aide à l'Exploitation et information Voyageurs du réseau de transports urbains du Valenciennois,
- - 31 399€ HT au titre des travaux d'aménagement du parking de la gare SNCF « Le Poirier-Université » à Trith-Saint-Léger.

- **Opérations patrimoniales (041) : + 50 000 HT**

Ces crédits portent sur les écritures de régularisation des avances versées au titre des marchés publics (article 238 et 2315).

En conclusion, il ressort une proposition budgétaire portant sur des dépenses d'investissement complémentaires de 800 747 € HT.

IV/ Recettes d'investissement

- **Subvention d'investissement (13) : + 168 065,60 € HT**

Le chapitre 13 propose les écritures complémentaires suivantes :

- + 8 065,60 €HT suite à l'arrêté n° 21003115 en date du 11 mai 2021 du Conseil Régional Hauts-de-France portant sur une subvention au titre des travaux du parking de la gare SNCF « Le Poirier-Université » à Trith-Saint-Léger
- + 160 000 €HT au titre de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des travaux d'aménagement de l'aire de covoiturage de Rosult.

- **Virement de la section d'exploitation (021) : + 582 681,40 € HT**

- **Opérations patrimoniales (041) : + 50 000 € HT**

Cet ajustement porte sur les écritures de régularisation des avances versées au titre des marchés publics (article 238 et 2315).

En conclusion, il ressort que le montant proposé au titre des recettes d'investissement est de 800 747 € HT, s'équilibrant ainsi en dépenses d'investissement.

Dès lors, la Décision Budgétaire Modificative n°1 pour l'exercice 2021, proposée à hauteur de 1 448 428,40 € HT, permet d'ajuster, en dépenses et en recettes, les inscriptions votées lors du budget prévisionnel.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical :

- d'approuver la décision budgétaire modificative n°1 pour l'exercice 2021 d'un montant de 1 448 428,40€ HT, détaillée en annexe à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver la décision budgétaire modificative n°1 pour l'exercice 2021 d'un montant de 1 448 428,40€ HT, détaillée en annexe à la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.**

Fait et délibéré en séance

Le 22 juin 2021

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du SIMOUV
Syndicat Intercommunal de Coopération
d'Organisation Urbaine du Valenciennois
Zone Industrielle N°4
B.P.12 - 59 860 SAINT SAULVE
Tél : 03 27 45 21 25
Fax : 03 27 45 65 21
Courriel : president@simouv.fr
Guy MARCHANT

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.